

## La radio amateurisme au Conseil National:

### Il ne manquait que 6 voix!

Le 28 septembre 2018, le Conseil National a refusé à une courte majorité un assouplissement pour les autorisations de construction d'antennes radioamateur. Il ne manquait que 6 voix (90 Oui, 101 Non, 2 Abstentions).

Chaque radioamateur suisse pourra vérifier par lui-même comment son/sa représentant/te du peuple a voté (Objet 17.058, Vote Nr. 17709 article 37a): [comportement du vote au Conseil National](#).

Le procès-verbal des délibérations est également publié ([Article radioamateur 37a au troisième paragraphe](#)).

L'art. 37a proposé par l'USKA correspond en principe à la réglementation sur l'aménagement du territoire en vigueur en Allemagne (10m). Ce qui a fait ses preuves en Allemagne ne semble pas être possible en Suisse.

Notre proposition avait pourtant atteint une majorité des 2 tiers à la Commission de consultation du Conseil National ([CTT-N](#)). Au Plénum ce ne fut malheureusement plus le cas. L'UDC et le PDC ont reconnu nos préoccupations et ont soutenu notre proposition. Le comportement du PLR est des plus curieux. Que le parti de l'économie «par excellence» se prononce contre une proposition en faveur de la jeunesse [MINT](#) a de quoi surprendre. D'une seule voix, le PS, les Verts et Verts Libéraux (PVL) ont voté contre les radioamateurs.

L'argument souvent entendu, notre article sur les antennes «porterait atteinte à l'autonomie des Communes et des Cantons», ne vient certainement pas de nulle part. Nos sections et l'USKA n'ont pas la possibilité d'intégrer, dans toutes les lois cantonales et règlements de constructions communaux, des dispositions protégeant les radioamateurs d'une interdiction généralisée de construction d'antennes. Cette voie n'est certainement pas applicable. Protéger les radioamateurs de règlements tatillons et autres interdits édictés par des Communes ne peut se faire que par le biais d'un ancrage dans une loi fédérale. L'argumentation de Verts et Verts Libéraux PVL prête à sourire si l'on pense qu'il y a quelques années ils ont réussi à intégrer dans la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) un «Article 18a installations solaires» qui libère totalement les installations solaires d'autorisations communales (c'est nettement plus «extrême» que notre projet).

Les fractions UDC et PDC ont majoritairement voté en faveur des radioamateurs. Un tableau représentatif des votes est visible ici ([PDF](#)).

Le travail préparatoire des sections de l'USKA se retrouve dans les votes des parlementaires qui, sur l'invitation des sections, ont pris la peine de rendre visite à une station radioamateur et de vivre en live cette activité. Il faut remarquer que, contrairement à la fraction PS, Jacques-André Maire (NE) nous a soutenus ainsi que Thierry Burkart (AG), contrairement à la fraction PLR. Thomas Ammann (PDC/SG) et Manfred Bühler (UDC/BE), se sont prononcés en notre faveur, tous deux avaient rendu visite à une station radioamateur.

Le Conseiller National St. Gallois Thomas Ammann (PDC) a, dans son exposé, souligné que cet article 37a serait plutôt une «aide à la décision» pour les Communes et les Cantons que de l'ingérence.

Le conseiller national bernois Manfred Bühler (Cortébert, UDC) a défendu avec un [engagement extraordinaire les intérêts des radioamateurs \(Video\)](#). C'est à lui que nous devons la simplification et l'amélioration de l'article sur les antennes que nous avons initialement proposé. M. Buhler est vice-président de la commission (CTT-N). En tant que porte-parole de cette commission, dans son excellent compte-rendu, il a très bien expliqué nos préoccupations et demande à l'Assemblée de soutenir ce projet.

Le conseiller national genevois Hugues Hiltbold (PLR) a rendu visite à la station club de la section HB9G de Genève le 11 janvier 2018 et y a pu avoir un bon aperçu du radio amateurisme. En tant que porte-parole de la faction du PLR, il a cependant dû s'aligner sur son collègue de parti Kurt Fluri [et exprimer un vote négatif \(Video\)](#).

Il est aussi tout à fait déconcertant d'entendre la Conseillère Fédérale en charge du département assimiler, sur un ton condescendant, les radioamateurs suisses aux «cibistes» «*Hobbyfunker*» (voir la [Video](#)). Cette appellation n'apparaît ni dans la loi ni dans aucune ordonnance et encore moins dans les documents d'organisations internationales. Par son préavis, la Magistrate a volontairement voulu créer un «climat hostile» aux radioamateurs. Devise: Lorsque les arguments font défaut, il faut d'abord discréditer le motionnaire. De plus, sa citation de l'article n'est pas correcte: elle dit, «*Concrètement, le droit Cantonal et Communal en matière de planification et de construction ne doit pas pouvoir interdire la construction d'antennes à l'usage des radioamateurs*». Un mot essentiel manque dans sa citation. Dans l'art. 37a il est dit ceci «...ne pas interdire formellement». C'est très différent! «Formellement» est synonyme d'«absolument» - au jeune radioamateur [MINT](#) passionné, handicapé par la réglementation, il ne restera d'autre choix que de déménager dans une autre Commune, dans un autre Canton ou lorsqu'il aura terminé sa formation quitter le Pays.

Nous devons prendre acte que si certains parlementaires, en pensant ainsi justifier leur vote négatif pour la promotion [MINT](#) de la jeunesse, parlent familièrement de cibistes «*Hobbyfunkern*». Chacun a son propre «style». De plus les membres du Parlement sont protégés par l'immunité.

Mais qu'un membre du Conseil Fédéral assimile les radioamateurs suisses aux cibistes «*Hobbyfunker*» est parfaitement inacceptable. Par notre expérience parlementaire nous savons parfaitement que l'avis exprimé par Mme Leuthard n'est pas de sa plume. On peut imaginer une manipulation de l'auteur ou dans le meilleur des cas la méconnaissance. L'avis exprimé par Mme Leuthard prouve au moins que son «Ghostwriter» n'a aucune estime pour l'immense travail des radioamateurs dans le domaine de la promotion pour la jeunesse (promotion MINT) ou des conventions conclues avec divers Cantons dans le domaine de la radio de secours; Madame la Conseillère Fédérale Leuthard vraisemblablement pas d'avantage.

Important: nous le savons tous, les décisions fondamentales régissant le radio amateurisme sont prises au niveau politique, donc aux Parlements. Se distancier de la

politique ou tout simplement l'ignorer ne fera pas avancer la cause radioamateur suisse. Bien au contraire: l'abstention politique et le refus du dialogue qui en découle ne peuvent que nous nuire. Toutes les sections ainsi que l'organisation faîtière de l'USKA sont politiquement neutres. En déduire que nous n'avons pas le droit de présenter nos préoccupations légitimes au monde politique est aberrant et aurait de fatales conséquences pour le radio amateurisme suisse.

Avec le vote de ce jour, à la première Chambre, l'objet au Conseil National est clos. Il s'en va maintenant à la Commission des Transports et Télécommunications du Conseil des Etats (CTT-E). L'USKA sollicitera également le Conseil des Etats afin de participer aux auditions (Hearing) pour représenter personnellement les intérêts des radioamateurs. Par la suite, nous inviterons les membres de cette commission à visiter une station radioamateur. L'objectif est que le Conseil des Etats reprenne notre article. Ce sera difficile mais pas impossible.

Le vote de ce jour au Parlement, nous ne le considérons pas comme une défaite mais comme un succès d'estime. Nous ne nous laisserons pas décourager et savons que nous devons intensifier notre travail d'information et d'éducation.

Le comité remercie de tout cœur toutes les sections et les radioamateurs qui, depuis le mois de novembre, se sont engagés de manière intensive à nouer de nombreux contacts avec les décideurs au niveau fédéral! Nous remercions également les parlementaires qui ne sont pas indifférents à l'engagement de la jeunesse pour la science et la technique et qui par leurs votes ont soutenu les radioamateurs et, espérons-le, continuerons à le faire!

Nos membres sont cordialement invités à faire parvenir à leurs élus du Canton une petite lettre de remerciements (ou déception) en tant que «retour d'information de l'électorat». Ceci est essentiel afin que nos politiciens ne perdent pas le contact avec la base! Lorsque vous aurez à formuler une réclamation ou manifester votre déception faites-le dans des termes courtois. Nous devons encore travailler quelque temps avec les politiciens en place, nous ne pourrons pas les remplacer avant l'automne 2019 (élections fédérales)

.....

Willi Vollenweider HB9AMC

Trad: hb9dsb